

Sommaire :

- I. La situation patrimoniale du syndicat
- II. Le cadre général du budget
- III. Les dépenses de fonctionnement
- IV. Les recettes de fonctionnement
- V. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera mise en ligne sur le site internet de la commune de Mâron, après l'adoption par le Comité Syndical des délibérations auxquelles elles se rapportent.

**I. La situation patrimoniale de la commune**

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>FONDS PROPRES</b>	
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>		Apports et subventions d'investissement	
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	0,50
<b>Immobilisations corporelles (nettes)</b>		Report à nouveau	5,68
Terrains		Résultat de l'exercice	-3,45
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>2,73</b>
Réseaux divers		<b>PASSIF</b>	
Installations techniques, agencements et matériel		<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	
Autres	0,50	Emprunts obligataires	
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
<b>Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés</b>		Dettes financières et autres emprunts	
<b>Immobilisations financières (nettes)</b>		<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>0,50</b>	<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Stocks		Autres dettes non financières	
Créances		Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>	
Trésorerie	2,23	<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>2,23</b>	<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>	
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>2,73</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>2,73</b>

La situation patrimoniale du syndicat est limitée à un actif de 500 €, correspondant à l'acquisition d'un vidéoprojecteur en 2000. Le syndicat ne dispose d'aucun patrimoine immobilier ni d'autres équipements immobilisés, son activité étant dédiée uniquement au fonctionnement courant.

**II. Le cadre général du budget**

Le compte financier unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il est établi en fin d'exercice, c'est le bilan financier du syndicat. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.

Le budget du syndicat se compose exclusivement d'une section de fonctionnement. Celle-ci regroupe l'ensemble des dépenses de gestion courante nécessaires à l'activité des écoles de Mâron et de Sassierges-Saint-Germain.

Contrairement au budget primitif qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CFU fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

### III. Les dépenses de fonctionnement

#### - Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses liées aux fournitures scolaires, à la maintenance des copieurs et aux assurances. Il intègre également les frais de télécommunications, les transports vers la médiathèque, les cotisations au CNAS et à l'AIMSMT, ainsi que l'organisation des fêtes et cérémonies.

Pour l'exercice 2025, les dépenses de ce chapitre s'élèvent à 12 571,25 €

#### - Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre regroupe les dépenses relatives au personnel, à savoir :

- 1 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (32 heures hebdomadaires)
- 1 ATSEM (32 heures hebdomadaires)
- 1 agent chargé des remplacements

Pour l'exercice 2025, les dépenses de ce chapitre s'élèvent à 84 641,03 €

#### - Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les dépenses relatives à la subvention pour la classe découverte ainsi que les frais de participation au RASED.

Pour l'exercice 2025, ces charges s'élèvent à 6 203,92 €

### Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
011	Charges à caractère général	11 138,93 €	12 035,17 €	12 192,45 €	12 095,51 €	12 571,25 €
012	Charges de personnel	66 781,66 €	69 238,16 €	75 743,79 €	81 924,30 €	84 641,03 €
65	Autres charges de gestion courante	2 091,48 €	6 377,97 €	231,40 €	229,67 €	6 203,92 €
Total des dépenses		80 012,07 €	87 651,30 €	88 167,64 €	94 249,48 €	103 416,20 €

### IV. Les recettes de fonctionnement

#### - Les remboursements sur rémunérations (chapitre 013)

Ce chapitre concerne principalement le remboursement, par le centre de gestion, des décharges de service pour activité syndicale, ainsi que le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêt maladie.

Pour l'exercice 2025, le montant perçu s'élève à 11 643,93 €

#### - Les dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe les contributions de chaque commune membre au syndicat.

Pour l'exercice 2025, le montant perçu s'élève à 88 316 €

- **Autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Ce chapitre concerne le remboursement effectué par la DGFIP au titre de l'arrondi PASRAU.

Pour l'exercice 2025, le montant perçu s'élève à 1,84 €.

**Récapitulatif des recettes de fonctionnement**

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
013	Remboursement sur rémunérations	4 269,13 €	3 933,18 €	6 673,22 €	8 133,90 €	11 643,93 €
74	Dotations et participations	73 210,49 €	74 488,59 €	80 288,38 €	87 892,43 €	88 316,00 €
75	Autres produits de gestion courante	2,23 €	80,74 €	1,99 €	0,57 €	1,84 €
Total des recettes		77 481,85 €	78 502,51 €	86 963,59 €	96 026,90 €	99 961,77 €

**V. Les données synthétiques du budget – Récapitulation**

	Résultat de clôture de l'exercice 2024	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Fonctionnement	5 682,99 €	103 416,20 €	99 961,77 €	- 3 454,43 €	2 228,56 €
<b>Total</b>	<b>5 682,99 €</b>	<b>103 416,20 €</b>	<b>99 961,77 €</b>	<b>- 3 454,43 €</b>	<b>2 228,56 €</b>